

QUE VOUS AVEZ SAVOIR

L'INDEPENDANT
MIDI LIBRE
Rédaction, abonnements :
51, rue du Maréchal-Foch,
04 68 60 59 79
Fax : 04 68 60 59 70
E-mail : redac.castelnaudary@
independant.com
PUBLICITE : 04 68 10 52 60
ou 04 68 10 52 62
MIDI LIBRE à domicile
N° azur : 04 3000 30 34
L'INDEPENDANT à domicile
N° azur : 04 3000 11 66

SI VOUS EN AVEZ BESOIN
MEDIATHEQUE : 04 68 94 58 49
MAIRIE : 04 68 94 58 00
Maison de la presse :
04 68 23 03 19
Pompiers : 18
HOPITAL : 04 68 94 56 56
SAMU : 15
RAVIHOTOX : réseau ville-hôpital sida
et toxicomanie : 06 80 87 58 86.
Pôle emploi : 3949. Mail : pole-
emploi.fr (demandeur d'emploi).
Pompes funèbres intercommunales
du Lauragais, 58 avenue
Mgr De Langle : 04 68 94 01 37
Alcool-Assistance : 04 68 71 50 73
ou 04 68 47 30 91
Adr : Maison des associations,
avenue de Lattre de Tassigny
(Permanence le 3^e mercredi
du mois de 15 h à 17 h)
SNCF : 0 836 35 35 35 (Ventes)
08 36 67 68 69 (Horaires)
EDF-GDF :
Dépannage électricité :
0 81033 30 11
Dépannage ou odeur de gaz :
0810 433 011
COMMISSARIAT : 04 68 94 50 50
GENDARMERIE : 04 68 23 10 70
PHARMACIE DE GARDE : Du Lauragais
(Pinel) 60 rue de Dunkerque :
04 68 23 10 43

CINEMA
Programmes : 04 68 94 00 10 ;
www.ville-castelnaudary.fr ;
cinema@ville-castelnaudary.fr
"La Princesse et la Grenouille" à 15 h
"Sherlock Holmes" à 21 h

A NOTER

Jeanne ouvre ses portes
L'école privée Jeanne-d'Arc
organise une opération Portes
ouvertes le **vendredi 19 mars**
de 15 h 30 à 18 h 30.

**Médiathèque
Georges-Canguilhem**
Ouverture à l'Espace Tufféry,
rue du Commandant-Raynal.
Horaires : mardi 10-17 h ; mer-
credi 10-12 h / 14-18 h ; jeu-
di 15-18 h ; vendredi 14-19 h ;
samedi 9 h 30-13 h.

Recensement militaire
Il est rappelé aux jeunes gens
et aux jeunes filles nés entre le
1^{er} janvier 1994 et le 31 mars
1994, qu'ils doivent se faire re-
censer à la mairie de leur domi-
cile (service des affaires mili-
taires - état civil). Les inscrip-
tions pour toutes les jeunes
filles et tous les jeunes gens se
feront jusqu'à la fin du 1^{er}
trimestre 2010 (mois de mars).
Elles seront closes le 10 avril
2010, dernier délai. Chaque re-
censé est prié de se présenter à
la mairie, muni du livret de fa-
mille, de la carte nationale
d'identité ou d'un certificat de
nationalité pour les enfants is-
sues de parents étrangers. Le re-
censement est obligatoire.

**Carnaval
avec Martin-Jordana**
Ce **mercredi 17 février**,
après-midi dansante au club
Martin-Jordana. Venez fêter
Carnaval, masqués et costu-
més si possible. Une ambiance
gaie et festive sera assurée par
un orchestre.

L'Aude à la poésie
L'association rappelle qu'elle
attend les poèmes de tous les

Le fondateur du "manger local" évincé de la CdC ?

Fin janvier, Stéphane Linou, employé à la CdC Lauragais-Montagne Noire, a reçu une lettre de fin de contrat. Cependant, la décision pourrait ne pas être définitive...

Le 26 janvier, le président de la CdC (communauté de communes) Lauragais-Montagne Noire, Roger Ourliac, adressait un courrier à son agent de développement local Stéphane Linou, lui signifiant la "confirmation" du fait que son contrat à durée déterminée ne serait "pas renouvelé comme l'a décidé la commission des finances du 15 janvier 2010". Parmi les douze points de l'ordre du jour du conseil communautaire qui va avoir lieu le 23 février, il est en outre mentionné : "Suppression du poste de l'agent de développement local".

"L'homme de l'année". Stéphane Linou, "l'homme de l'année" 2009, surexposé dans les médias nationaux l'an passé et qui a fait avancer son idée d'indépendance alimentaire dans les mentalités locales et politiques, serait donc en passe de perdre son emploi. Les raisons avancées par le président de la CdC ? Le conseil général renonce à subventionner ce poste d'agent de développement local, en diminuant chaque année de 20 % sa participation financière.

Quel en sera le prix ? Avisés par l'ordre du jour du conseil communautaire, certains élus n'ont pas hésité à prendre position et à critiquer ouvertement cette décision. Parmi eux, Joseph Pautus, conseiller municipal de Saint-Papoul : "En tant que suppléant je ne sais pas si je pourrai participer au vote, mais je sais que nous serons nombreux à refuser cette décision. Parce que, juste pour parler de Saint-Papoul, nous savons que Stéphane Linou est le seul, ou du moins le principal, qui puisse faire avancer notre projet de zone industrielle de façon efficace. En le licenciant, comment Roger Ourliac fera-t-il pour remplacer le savoir-faire de Stéphane Linou, et surtout, obligé de faire intervenir des bureaux d'expertises privés pour faire son travail, quel en sera le prix ?".

Aller à contre-sens. Du côté de l'ancien président de la CdC, Alain Bauda, même plaidoirie : "Vouloir se passer des services de Stéphane Linou



Stéphane Linou sera fixé sur son poste le 23 février. Photo D. Rumeau

qui a des compétences irremplaçables, qui a participé à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme Leader, qui est un spécialiste des circuits courts, l'un des axes du projet d'aménagement et de développement durable Scot, qui est sollicité dans tout l'Hexagone pour faire partager ses compétences, est une décision lourde de responsabilité. Renoncer à un collaborateur de ce niveau, alors même que le conseil général propose de continuer à financer le poste à hauteur de 50 %, c'est condamner la CdC à se livrer pieds et poings liés aux appétits coûteux des bureaux d'études et aux ambitions des collectivités voisines, qui ont les moyens de préparer l'absorption sans condition des territoires ruraux qui les entourent.

C'est aller à contre-sens de ce, qu'avant nous, nos prédécesseurs ont toujours défendu". Contacté par notre rédaction, le président de la CdC argumente en annonçant que son

courrier de non renouvellement de contrat n'était qu'une... "précaution". (Lire l'interview). La suite, mardi 23 février à 21 h, salle des fêtes de Carlipa. J.-C. S.

Une décision à venir

Interrogé sur l'ordre du jour du conseil communautaire du 23 février qui annonce la "Suppression du poste de l'agent de développement local", Roger Ourliac précise : "Il y avait une décision concernant un contrat qui arrivait à terme, mais ce n'est pas arrêté de façon définitive. C'est soumis au vote et puis ça va passer en commission des finances puisque c'est la commission des finances qui décide. Après, nous en discutons en conseil communautaire. La lettre envoyée est une précaution. Si nous ne l'avions pas écrite nous aurions été obligés de reconduire le contrat quoiqu'il arrive. Elle nous donne donc deux mois pour réfléchir et pour décider si on supprime ou non le contrat". Concernant le solde en caisse arrêté en septembre 2009 de 420 000 euros, le président de la CdC, bien que n'indiquant pas de chiffre, annonce que le montant "n'est plus valable aujourd'hui".

Monique Lambert à la présidence de l'Association Vivre Avec

AVA poursuit sa mission : redonner confiance autant que lever le "tabou du cancer".

Après un rappel de dix années bien remplies, l'association AVA, créée en l'an 2000 par Anne-Marie Loubat et Geneviève Coste, poursuit sa mission et garde le cap sur l'accompagnement des malades vivant avec un cancer et la réalisation de projets de vie : redonner confiance autant que lever le "tabou du cancer". D'ailleurs, sur les quarante membres, beaucoup sont en rémission, voire guérison. L'association adressait ensuite ses remerciements aux très nombreux soutiens : la municipi-



ELECTIONS REGIONALES

Communiqué de soutien de la liste "A gauche maintenant"

"A Castelnaudary s'est constitué un comité de soutien à la liste "A gauche maintenant", dont la première réunion s'est tenue mardi 9 février.

La prochaine réunion aura lieu **aujourd'hui à 18 h 30 à la salle Marfan.**

Nous soutenons la liste unitaire et citoyenne "A gauche maintenant" menée par René Revol, François Liberti et David Hermet, pour avoir des élus déterminés à défendre les revendications sociales, à lutter à nos côtés.

La région doit être un lieu de résistance aux ravages sociaux et écologiques du capitalisme. Elle doit être au service de l'intérêt général et de l'émancipation individuelle et collective. Chaque euro dépensé dans la région doit être socialement utile et écologiquement responsable. Les citoyens ainsi que les salariés avec leurs organisations, doivent être associés à l'élaboration des politiques régionales et au contrôle de leur mise en œuvre. La région doit substituer à la logique de la concurrence, une logique de coopération entre territoires."

AUX 4 VENTS DU CUGAREL

Une expo sur les inondations

Depuis vendredi soir et jusqu'au 19 février, l'exposition itinérante Mémoire du risque d'inondation fait halte à la galerie Subra.

Créée par le Smmar (Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rives), cette dernière a pour objectif d'expliquer au grand public le fonctionnement d'une rivière et le mécanisme des crues. En 21 panneaux documentés, l'exposition retrace ainsi l'histoire des grandes crues qui ont frappé les villes audoises depuis plusieurs siècles. Elle aborde également les questions d'aménagement des berges, de gestion de la qualité des eaux, et présente les mesures efficaces à mettre en œuvre en cas d'inondation. Dans l'Aude, 223 communes sont exposées au risque d'inondation.

► Mémoire du risque d'inondation, jusqu'au 19 février. Galerie Subra, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.



Des panneaux relate l'histoire des grandes crues dans l'Aude. R. D.

Théâtre

Le Théâtre Hall de Jacob Haggai présente la lecture du journal de Lieb Rochman. "Entendre aujourd'hui le texte de Lieb Rochman équivaut à s'immerger dans la nuit. Pourtant, cette voix qui monte en nous, parle du plus fort espoir et du plus bel entêtement à vivre.